

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 114/2024

Objet : Prolongement de la numérotation de la rue Ambroise Croizat, Z.I. des Ciroliers.

Le Maire de la Commune de FLEURY-MEROGIS ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 ; L2212-2 et L 2213-28 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 53/80 en date du 14 avril 1980 dénommant et numérotant la rue Ambroise Croizat ;

Vu la délibération n°96/94 du 8 novembre 1994 dénommant la zone d'activité sud de la Commune « zone industrielle des Ciroliers » ;

Vu l'arrêté n° 206/2013 en date du 17 décembre 2013 portant sur le prolongement de la numérotation de la rue Ambroise Croizat ;

Considérant la nécessité de prolonger la numérotation de la rue Ambroise Croizat dans la zone industrielle des Ciroliers ;

A R R E T E

Article 1 - La numérotation de la rue Ambroise Croizat conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2 - Le numérotage est matérialisé par l'apposition, sur la façade de chaque clôture ou bâtiment, d'une plaque en tôle vernissée de 10 centimètres de haut sur 15 centimètres de large, portant en chiffres arabes de 50 millimètres de haut, inscrits en blanc sur fond bleu le numéro de l'immeuble.

Article 3 - Les frais d'entretien, de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leur clôture « ou façade » après clôture soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

Article 4 - Les numéros doivent rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Service de distribution du courrier
- Cadastre
- Aux riverains de la voie

qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le 25 juillet

Pour le Maire et par délégation,
La 8^{ème} Adjointe.
Isabelle DURAND



PLAN ANNEXE A L'ARRETE
N°114/2024 EN DATE DU 25
JUILLET 2024 PORTANT SUR LE
PROLONGEMENT DE LA
NUMEROTATION DE LA RUE
AMBROISE CROIZAT.

Fait à Fleury-Mérogis
Isabelle DURAND

Pour le Maire et par délégation
La 8^{ème} Adjointe.

